

Communiqué de presse

5 avril 2004

La FFMC quitte le CNSR¹

La FFMC œuvre pour une meilleure prise en compte du deux roues motorisé et l'amélioration de la sécurité routière. Nous sommes des citoyens responsables engagés dans le combat contre la mortalité routière, mais nous n'acceptons pas les solutions basées sur l'automatisation des sanctions, et la généralisation de la répression. La lutte contre l'insécurité routière est un travail de longue haleine et les solutions visant à privilégier la répression nous apparaissent plus démagogiques qu'efficaces sur le long terme.

Lorsque le CNSR a été créé en 2001, la FFMC s'en est félicitée et a volontiers participé à ses travaux, en tant qu'association représentative des usagers motards.

« Cet organisme indépendant [...] sera une force de proposition. Ses missions d'analyse et de conseil seront triples : procéder à des évaluations des actions engagées, proposer au gouvernement des mesures en faveur de la sécurité routière, commander des études permettant d'améliorer la connaissance de la sécurité routière.[...] Réunissant les principaux acteurs de la lutte contre l'insécurité routière, il deviendra un véritable lieu de débats et permettra à chacun, en toute transparence, d'évaluer les mesures mises en œuvre. »²

Notre appréciation était alors la suivante : *"La FFMC a demandé que soit mise en place une mission d'évaluation des résultats de la politique de sécurité routière depuis 1987 (permis à points) et que celle-ci soit confiée à un organisme indépendant. La décision du gouvernement ne répond pas totalement à notre proposition. Néanmoins, elle va dans le bon sens... pour peu que l'indépendance de ce Conseil soit réelle. "*

Depuis, et au fur et à mesure de ses sessions, le CNSR a vu ses objectifs dévoyés pour devenir un outil de promotion de la politique gouvernementale en matière de sécurité routière et perd tout regard critique. Il sert de caution à une politique de sécurité routière basée exclusivement sur la répression.

Alors que les jeunes sont les plus touchés par la mortalité routière, aucune mesure n'émane des propositions du CNSR. La formation reste le parent pauvre de la sécurité routière.

De même, aucune politique d'entretien et d'amélioration de l'infrastructure routière n'est proposée pour assurer la sécurité du plus long réseau routier.

¹ Conseil National de la Sécurité Routière

² Jean-Claude GAYSSOT, ministre de l'Équipement, des Transports et du Logement, lors de l' « installation » du CNSR, le 26 octobre 2001

A l'inverse, seul l'axe répressif de la politique de sécurité routière est mis en avant.

La FFMC ne prône pas la vitesse libre et l'absence de règle. Elle ne défend pas les comportements excessifs et dangereux. Elle prône la responsabilisation de l'individu et le partage de la route.

La FFMC reconnaît que sa vision est minoritaire au sein du CNSR.

Pour toutes ces raisons, la FFMC a décidé de ne plus participer³ au CNSR afin de ne pas cautionner ses dérives.

Contact presse : Olivier DUCHEZ - 06.89.15.67.00

³ La FFMC était représentée au sein du CNSR par Frédéric Brozdzia